

Quelques informations suite au CA du 04/04/2023

GESTION MATERIELLE ET FINANCIERE

➤ Présentation du compte financier de l'exercice budgétaire 2022 (vote)

Madame l'Agent Comptable précise aux membres du conseil qu'elle va s'attacher à la partie analyse financière, dans la présentation qui va suivre. Elle précise, par ailleurs, qu'en qualité d'Agent Comptable, elle n'intervient dans la gestion qu'en cas de problème et qu'elle a un rôle important de contrôle et de conseil :

. Le Chef d'Etablissement, ordonnateur, décide de l'opportunité des opérations de gestion budgétaire de l'établissement.

. L'Agent Comptable est seul responsable de la trésorerie de l'établissement, de la tenue de la comptabilité générale et assure le contrôle de la régularité des opérations.

Elle précise que le conseil d'administration doit, avant le 30 avril de l'année n+1, arrêter le compte financier et affecter le résultat.

Madame la Gestionnaire donne ensuite lecture aux membres du conseil d'administration du rapport de l'ordonnateur sur le compte financier 2022 du collège Armand Lanoux. Dans ce rapport, elle donne un bref descriptif du collège, puis elle donne le détail, service par service, des subventions et produits divers ayant permis l'exécution budgétaire.

Madame l'Agent Comptable présente ensuite aux membres du conseil le bilan financier de l'exercice 2022.

Le résultat net de l'exercice est le total des recettes nettes – le total des charges, soit la somme de – 1 222.84 €.

La C. A. F. (capacité d'autofinancement) prend en compte le résultat net (fonctionnement) + les écritures d'amortissement (perte de valeur du patrimoine). Elle est de + 844.50 €, somme qui s'ajoute au fonds de roulement.

Le fonds de roulement pour 2022 est de 65 170.80 €.

Après que Madame l'Agent Comptable a passé en revue l'évolution du fonds de roulement, elle énumère les créances :

. Créances de demi-pension : 1 083.51 €

. Créance Conseil Départemental de Seine-et-Marne : 5 292.00 €

. Créance Conseil Départemental de Seine-et-Marne cantinéo : 8 467.16 €

. Créance Conseil Départemental de Seine-et-Marne cinéma : 790.00 €.

Elle énonce également les reliquats :

. Factures non parvenues : 22 613.85 €

. Avances commensaux : 755.20 €

. Reliquats des subventions de l'Etat : 7 413.25 €

. Reliquats des subventions du Département : 15 781.00 €

Les reliquats de subventions d'Etat sont les suivants :

. Accompagnement éducatif : 1 694.78 €

. Fonds sociaux : 4 093.28 €

. C. E. S. C. : 460.79 €

. Actions culturelles : 330.00 €

. Manuels scolaires : 34.70 €

. Club cinéma : 264.80 €

. Atelier sciences : 200.00 €

. Club espagnol : 300.00 €.

Les reliquats de subventions du Conseil Départemental sont les suivants :

. Travaux locatifs : 3 904.53 €

. Nettoyage des vitres : 2 000.00 €

. Fonds commun au service d'hébergement : 8 574.82 €

. Webradio WebTV : 494.00 €

. Ciné-club : 595.00 €.

Le besoin en fonds de roulement qui s'établit comme suit :

Stocks + créances – les dettes de l'établissement (reliquats de subvention et avances)

est de – 27 589.27 €.

Madame l'Agent Comptable poursuit en expliquant que la trésorerie est le fonds de roulement – le besoin en fonds de roulement. Au 31 décembre 2022, elle est d'un montant de 93 300.07 €.

L'autonomie financière de l'établissement est le fonds de roulement – les stocks – les créances. Ainsi, l'autonomie financière du collège est de 61 100.06 €.

Pour ce qui nous concerne, les fonds mobilisables sont l'autonomie financière - 30 jours de fonctionnement (préconisés par le D. A. C. S. E. S. du Rectorat). Ils s'élèvent, au 31 décembre 2022, à la somme de 34 640.06 €. L'établissement ne peut donc pas prélever sur son fonds de roulement au-delà de cette somme.

Madame l'Agent Comptable poursuit en expliquant au conseil d'administration que l'évolution structurelle, pour ce qui concerne le collège Armand Lanoux, est très stable.

VIE DE L'ETABLISSEMENT

Règlement intérieur – pour vote.

Madame la Principale donne la parole à Madame Le Gall, Conseillère Principale d'Education, afin qu'elle présente les modifications qu'il serait nécessaire d'apporter au règlement intérieur.

Madame Le Gall donne donc lecture des modifications apportées, permettant de préciser certains points, notamment dans les horaires, l'établissement accueillant les élèves le mercredi jusqu'à 15 heures. D'autres modifications sont souhaitées : dans les mouvements d'élèves (chapitre 1 - Organisation et fonctionnement de l'établissement), dans les droits collectifs des élèves, dans les obligations des élèves, dans le comportement, dans le paragraphe lié à l'emploi du temps, et, pour finir, dans le paragraphe ayant trait aux punitions scolaires (chapitre 5 – Discipline).

QUESTIONS DIVERSES

Sortie à Jablines

Madame Sapina présente le projet de séjour.

1 – Objectifs :

Ce mini séjour est organisé dans le cadre de l'Association Sportive du collège Armand Lanoux. Il vient clôturer l'année scolaire pour les élèves les plus investis au sein de l'AS tout au long de l'année.

4 objectifs sont visés :

- **Valoriser et remercier les élèves qui font vivre l'AS durant l'année scolaire** : présence et implication régulière aux entraînements, participation aux différentes compétitions UNSS (Badminton, Futsal, Danse, Acrosport, Cross, APPN District...), comportement FAIR PLAY et respectueux durant les compétitions pour donner une image positive du collègue.
- **Faire découvrir des activités de pleine nature pour enrichir la culture sportive de nos élèves :**
Axe 4 du parcours collégien : Education culturelle et artistique

Ce séjour de fin d'année s'inscrit dans la continuité des activités de pleine nature programmées par notre district UNSS durant la fin d'année scolaire (Escalade, Course d'Orientation, Triathlon...). Les élèves auront ainsi l'occasion de pratiquer des activités nautiques (Kayak, Paddle) mais aussi des activités terrestres en perfectionnement (CO plus complexe qu'au collège) ou en initiation (Disc Golf) tout en effectuant le trajet en VTT (randonnée de 50 km A/R)

- **Partager des moments de vie collective à travers la pratique sportive :**
Axe 2 et 3 du parcours collégien : Education à la citoyenneté et éducation au vivre ensemble.

A travers ce mini séjour les élèves devront apprendre à vivre en collectivité durant 48H non-stop. Il faudra être capable de se surpasser physiquement et mentalement pour suivre le programme sportif prévu. Cela doit développer les notions de solidarité, d'entraide et de tolérance. Les élèves auront également l'occasion de partager des moments de vie ordinaire (repas, nuitée...) durant lesquelles ils apprendront à « cohabiter ».

- **Faire découvrir le territoire local : Axe 2 du parcours collégien : Education au développement durable.**

Le fait d'organiser ce séjour à proximité du collège et du lieu de vie des élèves permet de montrer à ces derniers les espaces touristiques et de loisirs de proximité dont ils bénéficient. Le fait de se déplacer en VTT prend plus de sens que de partir en bus. De plus, l'itinéraire empruntant majoritairement les bords de Marne permet de leur montrer la richesse de leur situation géographique.

L'objectif à long terme serait de faire pérenniser ce séjour au fil des années pour qu'il devienne un réel temps fort de l'AS du collège.

2 – Moyens humains :

A – Elèves :

Pour des raisons budgétaires et de sécurité (notamment pour l'encadrement sur la route), ce mini séjour est limité à 48 élèves.

De plus, les élèves participants devront « répondre à plusieurs critères » :

- Avoir participé de manière régulière aux entraînements et compétitions de leur activité à l'AS

- Avoir adopté une attitude respectueuse et fair-play durant ces temps d'AS.
- Bénéficier d'un VTT en bon état tout en sachant faire du vélo (savoir rouler)
- Être détenteur de l'Attestation Scolaire du Savoir Nager ou au moins d'un Brevet de natation
- S'engager à être présent sur l'ensemble des temps du mini séjour sans exception
- Participer financièrement à hauteur de 40 € (pour participer au financement des 6 repas)

REMARQUE :

Dans le cas où la barre des 48 élèves ne serait pas atteinte, un élève de l'AS souhaitant participer au séjour mais qui ne pourrait pas répondre à toutes ces exigences ne se verra pas refuser sa participation au séjour, nous trouverons le moyen d'adapter son programme.

De plus, dans le cas où la barre des 48 élèves ne serait pas atteinte avec les élèves déjà inscrits à l'A. S., nous envisageons d'ouvrir aux autres élèves du collège, sous condition de payer la cotisation annuelle à l'A. S. (25 €) en plus du coût du séjour.

B – Professeurs :

Pour assurer l'encadrement sur la route et durant les activités sur la base de loisirs, 10 professeurs (ou personnels du collège) seront nécessaires :

- les 4 professeurs d'EPS du collège Armand Lanoux
- 6 autres membres de l'équipe éducative du collège

3 – Moyens financiers :

A – Budget prévisionnel :

D'après le devis établi par la base de loisirs de Jablines, le coût total du séjour s'élève à **5 956.00 €** pour 58 personnes (48 élèves et 10 encadrants).

Voici la répartition de cette somme :

- Location de 6 tentes de 8 personnes (tentes élèves) pour 2 NUITS : 1 320.00 €
- 3 nuitées pour 10 personnes sans location de tentes : 220.00 €
- 6 repas (2 dîners, 2 petits déjeuners et 2 pique-niques) : 3 016.00
- 5 créneaux d'1h30 de kayak + 5 créneaux d'1h30 de paddle + 5 créneaux d'1H30 d'acrobranche : 1400.00 €

A cette somme s'ajoute la prévision de goûters pour le jeudi 22 juin et le vendredi 23 juin, soit **120.00€** environ (soit 2€ par personne) ainsi que l'achat de matériel de réparation pour VTT (chambres à air, attache rapide, rustines, clés allen...) : **100.00 €**, soit un total de **220.00 €**, dépenses annexes supportées par l'A.S.

B – Financement :

Pour financer ce séjour, nous prévoyons la répartition suivante :

- **Participation des familles** pour financer une partie des repas des élèves : **1 920.00 €**
 - 48 x 40 € (participation au coût des repas)
- **Collège Armand Lanoux** pour financer une partie des repas des élèves et les repas des professeurs encadrants : **1 096.00 €**
- **Demande de don du Foyer Socio-Educatif** au collège pour financer les nuitées : **1 540.00 €**
- **Demande de don de l'association sportive** au collège pour financer les activités sportives : **1 400.00 €**

4 – Moyens matériels :

Pour mener à bien ce projet sans dépasser le budget prévu ci-dessus nous aurons besoin du matériel suivant :

- 1 VTT en bon état, un casque et un gilet jaune par élève (chaque élève doit prévoir son propre matériel)
A noter que nous disposons de 8 VTT au collège que nous pourrions prêter à des élèves qui ne pourraient pas s'en procurer un.
- 2 à 3 tentes de 2 personnes (tentes professeurs)
- Matériel de réparation pour les VTT : Chambres à air, rustines, clefs, pompes, bombes anti-crevaisson, etc.
- Matériel pour les animations : ballons, frisbee, plots, spike-ball, Tchouck-ball + Sono et ordinateur
- Matériel pour les reporters : appareil photo + mini caméra
- 1 véhicule pour transporter les bagages (sacs, tentes, matelas, oreillers) des élèves et professeurs.
Prévoir 2 A/R le mardi matin et 2 A/R le vendredi après-midi.
A noter que si nécessaire les professeurs d'EPS pourront déposer quelques bagages la veille du séjour à condition que les élèves rapportent leurs affaires personnelles avant le jour du départ.